N°2023/143

Direction de la Culture et des Relations Internationales

Conservatoire de musique et d'Art dramatique

Tarification saison du conservatoire

Le Maire de la Ville de Dunkerque

Vu l'article L 2122. 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 prise en application du texte susvisé.

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs existants pour la billetterie de l'auditorium Bizet,

DECIDE

Article 1:

A compter du 1er septembre 2023, le prix des places est établi comme suit :

- Tarif plein: 8 euros
- Tarif réduit : 6€ (moins de 25 ans, demandeurs d'emplois, retraités, partenaires).
- Tarif élèves du conservatoire et enfants de moins de 12 ans : 4 euros
- L'abonnement est fixé avec un forfait à 20.00 euros pour un nombre de concerts illimités sur la saison.
- Une seule gratuité.

Article 2:

Les recettes seront imputées à la régie de recettes du conservatoire.

Article 3:

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr

Article 4 .

Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable (SGC) de Dunkerque, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dunkerque, le 20/07/23

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTER DU 20/07/23 Identifiant de télétransmission: 059-200027159-20230720-47431-AU-1-1 Patrice VERGRIETE

Maire de la Ville de Dunkerque